

### c- Étude de cas : le testament du marquis de Guerrand

« *Chilauet oll, ô m'be ho ped / ur gwerz zo neve kompozet / ur gwerz d'an autrou ha guerrand / abalamour d'be testamant* »<sup>228</sup> : la singularité de cette complainte est mise en avant dès l'introduction de la *gwerz*, destinée à attirer l'attention de l'auditoire. Tout le chant est en effet basé sur un seul événement, la dictée d'un testament. Son contenu est à la hauteur de l'originalité promise : tout au long de la complainte, le mourant détaille avec une minutie exceptionnelle les legs pieux qu'il donne aux églises environnantes.

La complainte sur la mort du marquis de Guerrand est connue par 13 versions, dont seuls les textes ont été notés. Elles sont issues des fonds manuscrits de madame de Saint-Prix<sup>229</sup>, Gabriel Milin<sup>230</sup>, Jean-Marie de Penguern<sup>231</sup>, François-Marie Luzel<sup>232</sup> et Anatole Le Braz<sup>233</sup>. Cette *gwerz* est également publiée, uniquement dans sa traduction française, par Émile Souvestre dans son ouvrage *Le Finistère en 1836*<sup>234</sup>, puis par François Duine – sous le pseudonyme d'Henri de Kerbeuzec – dans ses *Cojou Breiz*<sup>235</sup>. Jules Gros recueille quant à lui une dernière version auprès de sa grand-mère Michela an Alan au début du 20<sup>e</sup> siècle<sup>236</sup>.

La version recueillie par Gabriel Milin est celle qui accorde, comparativement à sa longueur totale, la place la plus importante à la dictée du testament, puisque sa rédaction occupe 51 vers sur 84<sup>237</sup> :

<sup>228</sup> « Écoutez tous, oh, je vous en prie, / Une *gwerz* qui est nouvellement composée, / Une *gwerz* pour le seigneur de Guerrand, / À cause de son testament » (EG), SP22. Chant-type n°187.

<sup>229</sup> SP22.

<sup>230</sup> M1. Cette complainte a été publiée dans : MILIN, 1864, « *Kloarek Lambaul/La mort du marquis de Guerrand* », p. 106-110. La confrontation entre le manuscrit et l'imprimé révèle des modifications habituelles chez ce collecteur : doublement ou suppression de vers pour harmoniser les quatrains, ajout ou suppression de syllabes pour équilibrer les vers et bretonisation des termes qui paraissent trop français. Mais le contenu de texte n'est pas différent, aussi la version imprimée n'a-t-elle pas été retenue parmi les pièces du corpus.

<sup>231</sup> P295.

<sup>232</sup> L168, L248, L269, L322.

<sup>233</sup> LB23, LB24, LB87. Cette dernière version est publiée dans : LE BRAZ, 1897, « *Les saints bretons d'après la tradition orale* », t. XIII, p. 100-108. Bien que le nom de la chanteuse soit identique à celle de LB24, les deux textes présentent de nombreuses différences. La version imprimée est plus longue, avec des développements également attestés sous des formes proches dans des complaintes recueillies par d'autres collecteurs, ce qui suggère qu'Anatole Le Braz a bien entendu lui-même ces couplets.

<sup>234</sup> CC357. SOUVESTRE, 1838 (2004), *Le Finistère en 1836*, p. 16.

<sup>235</sup> CC143.

<sup>236</sup> CC108.

<sup>237</sup> Le texte proposé est celui qui est extrait de son manuscrit, publié dans : MILIN, 1961, *Gwerin 1*, p. 9-10. Les ratures et importantes modifications de la première transcription, aisément identifiables, qui sont destinées à la préparation du texte publié dans le *Bulletin de la Société Académique de Brest*, n'ont pas été reportées ici. Traduction : Éva Guillourel. La complainte a été recueillie auprès d'un ouvrier brestois originaire du Trégor. Les nombreuses particularités dialectales léonardes qui affleurent dans le texte breton ne sont donc pas le reflet de la prononciation du chanteur mais de l'harmonisation orthographique du collecteur.

Maro Markis Gwerrand

Mar plich ganehoc'h e selaoufed  
 eur verx nevez zo komposet [bis]  
 da varkiz gwerrand hi a zo gret  
 Ann aotrou markiz zo e gwerrand  
 zo balamour de zestamant  
 hag ar varkizez e gwengamp.  
 Ann aotrou Markiz zo choumet klan  
 birviken he galon joa ne ra.  
 Ar varkizez oa oc'h ebati  
 Tud gentil vraz a oa ganthi

.....  
 N'oa ket 'l lizher digoret mad  
 n'oa ann dour war he daoulagad  
 N'oa ket 'l lizher hanter lennet  
 na oa ar paper holl distrempet  
 Ar varkizez a lavare  
 d'he fotr a goch eno neuze :  
 Stagit pevar marc'h oc'h va c'harroz  
 me rank mont da Werrand fennoz;  
 ar varkizez a c'boulenne  
 deuz ar beorien pa dremene :  
 - Peorien d'in me leveret  
 o velet ar markiz ha c'houi zo bet  
 - Introun, hon exkuzi a red  
 n'omp ket bet ouz he velet.  
 Kriñ vijet 'r galoun na lenje  
 en gwerrand ann hini vije  
 klevet ann aotrou hag ann introun  
 hag int ho daou o c'houl pardoun  
 - Pardoun, emezhi, va fried,  
 abalamour m'am euz ho kuitet  
 - Me eo, 'mezhan dle goulenn pardoun  
 pam euz roet abek d'ec'h, Introun.  
 ma fried paour, na vec'h kountant  
 me rafe breman va zestamant  
 - grit ann destamant a gerfed,  
 evel a lorfed a vo gret.  
 Kenta testamant a eure  
 offr he bene da Zoue  
 he gorf d'ann douar benniget  
 pe d'ann iliz pe d'ar vered.  
 Kant skoet a roinn en Plegat  
 e ti an aotrou sant Egat  
 Kant skoet a roinn e Plougoven  
 E ti an aotrou zant Euzen.  
 Daou c'hant a roinn e Lujividi  
 balamour m'oun fondator enni.

La mort du marquis de Guerrand

Écoutez, si vous voulez,  
 Une complainte nouvelle qui est composée ; [bis]  
 Elle est faite au sujet du marquis de Guerrand.  
 Monsieur le marquis est à Guerrand  
 À cause de son testament  
 Et la marquise est à Guingamp.  
 Monsieur le marquis est resté malade,  
 Jamais plus son cœur ne sera en joie.  
 La marquise était en train de s'amuser,  
 D'importants gentilshommes étaient avec elle.  
 .....  
 La lettre n'était pas encore bien ouverte  
 Que les larmes lui montaient aux yeux ;  
 La lettre n'était pas à moitié lue  
 Que le papier était tout trempé.  
 La marquise disait  
 Alors à son garçon cocher :  
 « Attelez quatre chevaux à mon carrosse,  
 Je dois aller à Guerrand ce soir. »  
 La marquise demandait  
 Aux pauvres quand elle passait :  
 « Pauvres, dites-moi,  
 Êtes-vous allés voir le marquis ?  
 - Madame, excusez-nous,  
 Nous ne sommes pas allés le voir. »  
 Il aurait eu le cœur cruel, celui qui n'aurait pleuré  
 À Guerrand, s'il y avait été,  
 En entendant le marquis et la marquise  
 Qui se demandaient tous deux pardon l'un à l'autre.  
 « Pardonnez-moi, mon époux, dit-elle,  
 De vous avoir quitté.  
 - C'est moi, dit-il, qui doit demander pardon  
 Puisque j'en suis la cause, Madame.  
 Ma pauvre épouse, si vous le vouliez bien,  
 Je ferais maintenant mon testament.  
 - Faites-le testament que vous voudrez,  
 Il sera exécuté comme vous le dites. »  
 Le premier testament qu'il fit  
 Fut d'offrir son âme à Dieu,  
 Son corps à la terre bénite,  
 Dans l'église ou dans le cimetière.  
 « Je donnerai cent écus à Plouégat  
 À la maison de monsieur saint Egat.  
 Je donnerai cent écus à Plougoven  
 À la maison de monsieur saint Yves<sup>238</sup>.  
 Je donnerai deux cents écus à Luzivilly  
 Car j'y ai rang de fondateur<sup>239</sup>.

<sup>238</sup> Euzen est l'une des multiples variantes du prénom traduit par Yves. C'est à ce saint qu'est dédiée l'église paroissiale de Plougoven.

<sup>239</sup> La chapelle Notre-Dame-de-Luzivilly en Plouigneau a été construite au 16<sup>e</sup> siècle par la famille de Goasbriand.

*Kant skoet a roinn da ger 'n Introun  
 boun-nez a garann em c'haloun  
 hanter kant ebarz e Lanmeur  
 da Zant Veler dindan ar c'haer  
 Kant skoet a roinn e Tredrez  
 kemend all e Loumikeal ann trez  
 eun hograou nevez a roinn da Blestiniz  
 hag eun all e sant iann ar biz  
 ma vo dekor ennho o viz.  
 Ar varkizez a lavaraz  
 d'an aotrou Markiz pa ber c'hlevaz :  
 - me zo dibourvez, va fried,  
 da ober ar pez a leveret  
 - Dalit alc'hone va c'habinet  
 seiz vloa zo ne ket digoret.  
 Ann introun a estonaz  
 he c'habinet pa zigoraz  
 'welet ann aour hag ann arc'hant  
 zo barz er c'hastel a Werrand.  
 - Kaloun, emezhi, va fried  
 evel a lorfed a vo gret  
 Pemzek domestik zo em zi  
 pep a habit zu d'he a roi.  
 pep a habit zu da zougen kaon  
 m'ho devezo koun euz ann anaon.  
 Etre Montroulez ha Gwerrand  
 me meuz eur varkizez ha kant  
 Etre gwerrand ha pomeno  
 e meuz kemend all pe war dro.  
 pep a dregont skoed leve roin d'ezhe  
 hag he po c'hoaz muioc'h evitbe.  
 - Ma fried paour, ma em zentet  
 eun hospital nevez vo savet  
 vo ennan daouzek a beorien  
 adalek breman da virviken  
 eur belek mad d'ho instrui  
 ne vanko man dezho enn ho zi.*

Je donnerai cent écus à Kernitron,  
 Celle-là, je l'aime de tout cœur,  
 Cinquante à Lanmeur  
 À saint Mélar sous le chœur<sup>240</sup>.  
 Je donnerai cent écus à Trédrez,  
 Autant à Saint-Michel-en-Grève.  
 Je donnerai de nouvelles orgues aux habitants de Plestin,  
 Et d'autres à Saint-Jean-du-Doigt  
 Pour que son doigt soit décoré<sup>241</sup>. »  
 La marquise dit  
 Au marquis, quand elle l'entendit :  
 « Je suis dépourvue d'argent, mon époux,  
 Pour faire ce que vous dites.  
 - Prenez la clef de mon cabinet,  
 Il y a sept ans qu'il n'a pas été ouvert.  
 La dame fut étonnée,  
 Quand elle ouvrit le cabinet,  
 De voir l'or et l'argent  
 Que renferme le château de Guerrand.  
 - Courage, dit-elle, mon époux,  
 Il sera fait comme vous le direz.  
 - Il y a quinze domestiques dans ma maison,  
 Je leur donnerai à chacun un habit noir,  
 À chacun un habit noir pour porter le deuil,  
 Pour qu'ils se souviennent de l'âme du mort.  
 Entre Morlaix et Guerrand,  
 J'ai cent-une marquises ;  
 Entre Guerrand et Pont-Menou<sup>242</sup>,  
 J'en ai autant ou à peu près.  
 Je leur donnerai à chacune trente écus de rentes  
 Et vous, vous aurez plus qu'elles.  
 Ma pauvre épouse, si vous m'obéissez,  
 Un nouvel hôpital sera fondé  
 Dans lequel il y aura douze pauvres,  
 Depuis maintenant jusqu'à perpétuité,  
 Un bon prêtre pour les instruire :  
 Il ne leur manquera rien dans leur maison.

<sup>240</sup> Mélar, fils du comte de Cornouaille, est assassiné à Lanmeur au 6<sup>e</sup> siècle, événement qui serait selon les chroniques à l'origine de la crypte de l'église, dont la forme actuelle date du 10<sup>e</sup> siècle. BERGEVIN, 1903 (2004), *Monographie de la paroisse de Lanmeur*, p. 2-11.

<sup>241</sup> La traduction de ce vers est incertaine.

<sup>242</sup> Lieu-dit de Plestin.

Louis Le Guennec a établi la concordance entre le protagoniste de cette *gwerz* et Vincent du Parc, marquis de Locmaria, décédé en 1669 dans son château situé en Plouégat-Guerrand. Ce gentilhomme trégorois fait partie d'une moyenne noblesse enrichie par des mariages avantageux et par l'obtention de titres et de terres en remerciement de son service d'armes au roi. Né en 1607, il participe en effet à plusieurs campagnes militaires dans sa jeunesse, où il se distingue par sa vaillance ; il obtient les faveurs de Richelieu, et sa terre de Guerrand – aussi orthographiée Guérand – est érigée en marquisat en 1637 et se voit annexer plusieurs châtelainies, ce qui constitue le point culminant d'une ascension qui a permis de multiplier par trois ou quatre le patrimoine des aînés Du Parc en six générations<sup>243</sup>. Ses terres forment alors l'importante seigneurie trégoroise Du Parc de Locmaria, qui s'étend au début du 18<sup>e</sup> siècle sur plus d'une vingtaine de paroisses pour la plupart situées entre Morlaix et Lannion<sup>244</sup>. En 1665, Colbert de Croissy consacre à Vincent du Parc d'assez longs commentaires dans son rapport, dans lequel sont énumérées ses terres : il affirme que « ce gentilhomme a longtemps servy dans les armées, a de l'esprit & il passe pour assez méchant voisin, et pour tirer de ses paysans, quoy que par des voyes douces, au delà de ce qu'ils luy doivent. Mais nous n'en avons receu aucunes plaintes »<sup>245</sup>.

Si l'hypothèse avancée par Louis Le Guennec s'avère exacte, ce noble aurait également été impliqué dans sa jeunesse dans l'affaire du meurtre d'un clerc au cours d'une aire neuve vers 1626, qui est relatée à travers une *gwerz*<sup>246</sup>. Il apparaît en outre dans un troisième chant-type, qui concerne l'enlèvement de Fantig Bourdel<sup>247</sup>. Qu'il y ait ou non confusion entre plusieurs membres de la même famille, force est de constater qu'il existe un véritable « cycle de légendes »<sup>248</sup> autour du marquis de Guerrand : outre les complaintes, connues par plusieurs dizaines de versions, de nombreux récits en prose au sujet de cet homme ont été recueillis par les collecteurs au 19<sup>e</sup> siècle mais aussi plus ponctuellement jusqu'à la fin du 20<sup>e</sup> siècle. Il y est mieux connu sous le sobriquet de « *markiz brun* », le « marquis au poil roux » et souvent associé aux

<sup>243</sup> LE GUENNEC, 1928, « *La légende du Marquis de Guerrand et la Famille Du Parc de Locmaria* », p. 21-28 ; NASSIET, 2000, *Parenté, noblesse et états dynastiques XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, p. 218-219 ; GOURVIL, 1960, *Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le "Barzaz-Breiz" (1839-1845-1867). Origines, Éditions-Sources-Critique, Influences*, p. 464-465. Les fonds de la famille Du Parc contiennent un arrêt du 10 juillet 1669 qui détaille les nombreux titres de Vincent du Parc au moment de sa mort – chevalier du roi et conseiller en son Conseil d'État, maréchal de camp dans les armées du roi, capitaine de ban et d'arrière-ban, garde-côtes de l'évêché de Tréguier, marquis de Locmaria et du Guerrand – ; il rappelle qu'« il s'estoit signalé en nombre de rencontres, sièges et batailles et particulièrement en la réduction de la Lorraine en l'obéissance de sadite majesté & autres lieux, conduisant en sa qualité d'enseigne la compagnie de gens d'armes du dict sieur cardinal duc de Richelieu ». ADCA, 2 E 271.

<sup>244</sup> BOURDE DE LA ROGERIE, 1925, « *Liste des Juridictions exercées au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles dans le ressort du présidial de Quimper* », p. 31-32 ; BALLAND, 1999, *Littérature orale et noblesse bretonne : le cas Du Parc de Locmaria*, p. 22-27.

<sup>245</sup> KERHERVÉ/ROUDAUT/TANGUY, 1978, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, p. 162.

<sup>246</sup> Cette *gwerz* a déjà été étudiée au chapitre 8, *supra*, p. 500-508.

<sup>247</sup> Chant-type n°391.

<sup>248</sup> L'expression est reprise de Louis Le Guennec : LE GUENNEC, 1928, « *La légende du Marquis de Guerrand et la Famille Du Parc de Locmaria* », p. 18.

nombreuses femmes qu'il a séduites<sup>249</sup>. Louis Le Guennec affirme quant à lui qu'« on ferait un volume du récit – incroyablement exagéré, du reste – de tous les forfaits dont la tradition a conservé le souvenir »<sup>250</sup>. La *gwerz* sur son testament est la seule qui le montre de façon positive, sous les traits d'un homme repentant et généreux, soucieux du salut de son âme à l'approche du trépas.

L'intérêt principal de cette complainte dans le cadre d'une réflexion sur la pratique testamentaire bretonne au 17<sup>e</sup> siècle tient dans la richesse des descriptions de legs pieux qu'elle développe. La profusion de dons minimes dispersés entre une multitude de paroisses et de chapelles dans un rayon très concentré qui dépasse rarement l'échelle du diocèse est en effet une particularité rencontrée uniquement en Basse-Bretagne<sup>251</sup>. Le testament rédigé en 1664 à la demande de Louise Gueguen, « honorable fille » de la paroisse de Plabennec, constitue un remarquable exemple de ce phénomène, puisque plus de soixante chapelles et confréries y sont nommées, auxquelles sont données des sommes qui dépassent rarement 30 sous<sup>252</sup>. Mais on peut compter de très nombreuses autres pièces qui livrent une kyrielle de petits legs dispersés<sup>253</sup>. La fortune de Nicolas Coëtanlem lui permet de prévoir des sommes plus élevées, généralement un écu pour chacun des 51 sanctuaires mentionnés<sup>254</sup>. Le testament du marquis de Guerrand met en jeu des sommes bien plus importantes, avec des legs le plus souvent de 100 écus par sanctuaire, ce qui amène le montant total des dépenses engagées suite au décès à plusieurs milliers d'écus – la version de François Duine parle même de 50 000 écus –. Tout en tenant compte de la non-fiabilité des données chiffrées dans la *gwerz*<sup>255</sup>, qui doit conduire à se méfier largement de l'exactitude de ces sommes, on peut remarquer que d'autres testaments bas-bretons prévoient des

<sup>249</sup> Voir tout particulièrement les commentaires qui entourent les versions CC3, LB87 et T33. Cette dernière pièce, qui se rapporte au meurtre du clerc à l'aire neuve, a été recueillie par Ifig Troadeg auprès d'Yvonne Détente à Tréguier en 1980 ; elle est précédée d'un long commentaire de la chanteuse sur les faits relatés dans la *gwerz* et sur le marquis de Guerrand, qui conclut que « c'était du temps féodal » que cette histoire s'est déroulée. On trouve également des anecdotes sur le marquis dans : LA VILLEMARQUÉ, 1867 (1963), *Barzaz-Breiz. Chants populaires de la Bretagne*, p. 315 ; LUZEL, 1994, *Journal de route et lettres de mission*, p. 98. Anatole Le Braz note dans l'un de ses carnets un proverbe à son sujet, que lui a confié un vieil instituteur de Lanmeur : « *Etre Montroulez he Guerrand / N'efoa ar markiz eur vestrez ha cant* » (« Entre Morlaix et Guerrand / Le marquis avait cent-une maîtresses » (EG)). Archives du CRBC, Fonds Le Braz, carnet EB, p. 235.

<sup>250</sup> ADF, 34 J 44, f. 164. Les notes manuscrites conservées dans le fonds Le Guennec comportent de très riches anecdotes sur le marquis, f. 40-41 et 164-165, concernant ses maîtresses et ses apparitions fantastiques après sa mort.

<sup>251</sup> CROIX, 1981, *La Bretagne aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles. La vie, la mort, la foi*, p. 1150-1153. Cette étude s'appuie surtout sur l'étude d'un corpus de testaments léonards, mais les mêmes conclusions ressortent de l'analyse de testaments vannetais dans : CANO, 2002, *Les Vannetais face à la mort. Étude des testaments conservés dans les registres de l'officialité de Vannes (1663-1757)*, p. 193-221. Dans ce dernier cas, l'étude d'un diocèse bilingue et de testaments tant urbains que ruraux permet de constater la nette prépondérance des donations pieuses à des édifices religieux dans les testaments ruraux de Basse-Bretagne.

<sup>252</sup> Il est publié dans : CROIX, 1981, *La Bretagne aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles. La vie, la mort, la foi*, p. 1383-1386.

<sup>253</sup> Voir par exemple le testament d'Aliette Nedelec, à Pleumeur-Bodou en 1657 (ADCA, 3 E 1 106), dont la plupart des legs pieux ne dépassent pas 15 sous. De même, celui d'Hervé Billiou, à Botsorhel en 1663, accorde entre 10 et 30 sous aux 11 sanctuaires qu'il mentionne, à l'exception de Sainte-Anne-d'Auray qui bénéficie de 5 livres : GOURVIL, 1969, « *Le testament d'un paysan trégorois au XVII<sup>e</sup> siècle* », p. 119-120.

<sup>254</sup> LUZEL, 1885, « *Testament de Nicolas Coëtanlem Sr de Keraudy* », p. 34-36.

<sup>255</sup> Cet aspect a déjà été évoqué au chapitre 4, *supra*, p. 229-230.

dons très élevés, à l'image de celui du Cornouaillais Claude-Hyacinthe Le Blouc'h qui prévoit 60 000 livres de legs, dont 10 000 à l'église tréviale d'Audierne, paroisse dont sa femme est originaire<sup>256</sup>. La somme de plusieurs milliers de livres paraît en tous cas vraisemblable : si le testament écrit de Vincent du Parc n'a pas pu être retrouvé, on sait par un aveu qui y fait allusion que 700 livres ont été consacrées au seul entretien d'un hôpital, sans compter les fondations pieuses<sup>257</sup>. L'évaluation réelle de la somme dépensée par le marquis présente de toute façon peu d'intérêt : le message essentiel du chant est de montrer le faste et la générosité d'un noble repent.

Comme dans les testaments écrits, la contrepartie en messes est la plupart du temps sous-entendue. On trouve tout de même dans la version publiée par Luzel la mention de dons faits à différentes paroisses pour que les habitants gardent le souvenir du marquis, tandis que la pièce recueillie par madame de Saint-Prix parle de la fondation d'un hôpital pour prier Dieu<sup>258</sup>. Dans cette même version, la marquise prend également part à l'élaboration du testament de son époux, en promettant de prévoir « *ur jubilé / Ha pado teir sizun, p'be pemzec deiz // Evit c'houlen digant doué / rentont dac'h yec'het er bed me / Evit c'houlen dimp hon daou pardon / deus hon péchéjou rémission* »<sup>259</sup>.

Il est plus intéressant de se concentrer non sur les données chiffrées annoncées dans ce testament, mais sur les localisations géographiques des sanctuaires cités, dans un domaine où la bonne conservation des toponymes dans les *gwerziou* au cours de la transmission orale a déjà été montrée à plusieurs reprises<sup>260</sup>. La cartographie des lieux de cultes bénéficiaires des dons peut être effectuée en croisant les données des différentes versions de la complainte. La plus complète de ce point de vue est celle qui est publiée par François Duine et qui fournit 20 localisations de

<sup>256</sup> BERNARD, 1952, « *Le testament d'un enfant de Cléden qui fit fortune à Saint-Domingue au XVIII<sup>e</sup> siècle* », p. 79. Les montants des legs dans les différentes versions de la *gwerz* sont toujours donnés en « *skeod* », c'est-à-dire en écus – sans préciser s'il s'agit d'écus d'or ou d'argent, ce dernier étant créé par Louis XIII en 1641 –, et jamais en livres, monnaie de compte toujours utilisée pour les testaments écrits. La difficulté à établir le valeur-argent de la livre, constamment dévaluée au cours du 17<sup>e</sup> siècle, complexifie encore la comparaison entre sources orales et écrites sur ce point. Un écu d'or vaut 3 livres ¼ en 1602 et 6 livres en 1733 ; un écu d'argent vaut 3 livres en 1641, soit 60 sous. Voir à ce sujet la synthèse de : ANTONETTI, « *Monnaie* », p. 1049-1051.

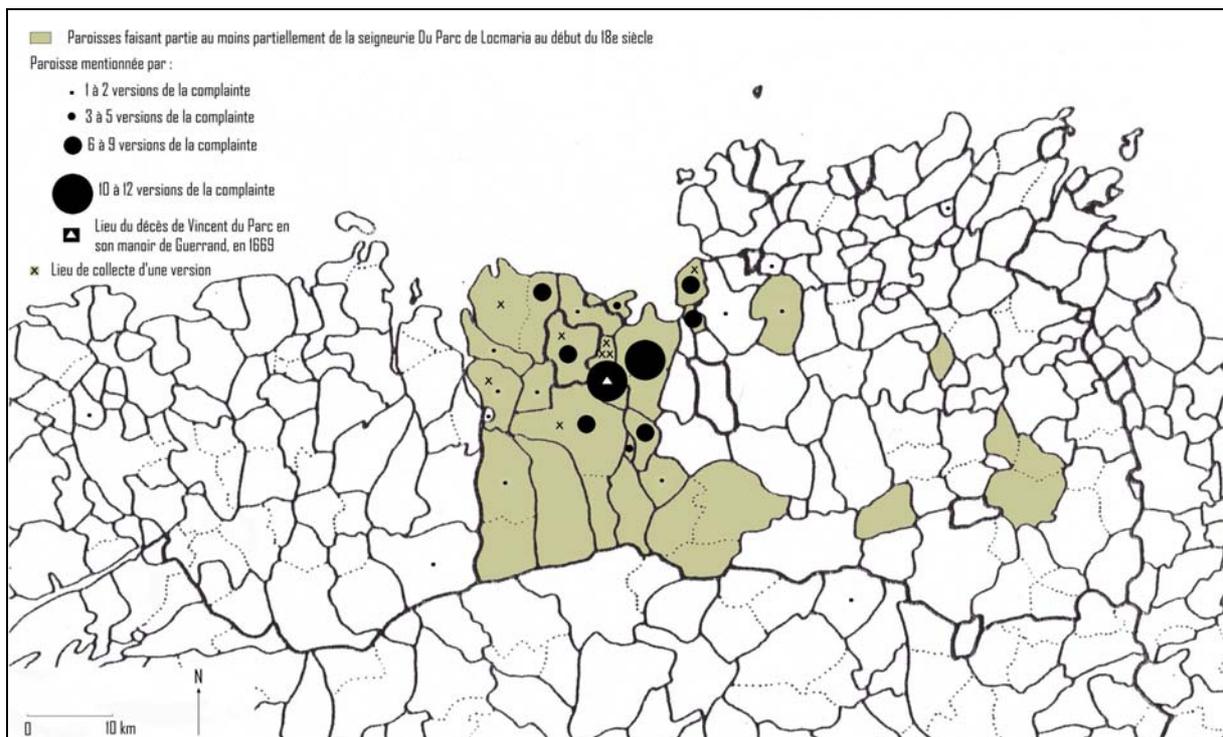
<sup>257</sup> ADLA, B 1789. Louis Le Guennec fait référence à cette somme et à l'existence d'un testament rédigé le jour même du décès du marquis le 16 juillet 1669, dans une formulation vague qui ne permet pas de savoir s'il a lui-même consulté ce document. LE GUENNEC, 1928, « *La légende du Marquis de Guerrand et la Famille Du Parc de Locmaria* », p. 29. La lecture des archives personnelles de Louis Le Guennec (ADF, 34 J) n'a pas permis d'éclairer ce point. Par ailleurs, j'ai intégralement dépouillé les 25 liasses d'archives de la famille Du Parc (ADCA, 2 E 271 à 2 E 296) ainsi que le fonds Du Parc-Locmaria (ADCA, 57 J 1) sans trouver trace de ce testament, bien que d'autres actes conservés dans ces liasses se rapportent à Vincent du Parc (notamment dans 2 E 271). Aucune référence au testament n'apparaît non plus dans les registres paroissiaux de Plouégat-Guerrand, en marge de son acte de sépulture le 16 juillet 1669 (ADF, 1171 E), ni dans les fonds consacrés à cette paroisse ou à cette famille aux Archives Départementales du Finistère (ADF, 1 E 511/1 à /3, qui contient également un aveu et dénombrement des terres du marquis de Guerrand en 1730, 1 E 512, 1 E 847 ; 179 G 2 et 3, 10, 17 à 19 – la liasse 179 G 17 évoque plusieurs testaments faits à Plouégat-Guerrand aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles, mais pas celui de Vincent du Parc –). Aucun notaire n'est recensé comme exerçant spécifiquement dans cette paroisse au 17<sup>e</sup> siècle.

<sup>258</sup> L168.

<sup>259</sup> « Un jubilé / Qui durera trois semaines ou quinze jours // Pour demander à Dieu / De vous rendre la santé dans ce monde, / Pour demander pardon pour nous deux, / Rémission de nos péchés » (EG), SP22. Le jubilé n'est pas à prendre ici dans son sens d'année sainte, mais dans son acception plus large de célébrations religieuses.

<sup>260</sup> Voir notamment les développements *supra* aux chapitres 4, p. 231-234, et 9, p. 517-526.

donations<sup>261</sup>. Seule une pièce recueillie par Luzel ne comporte aucune mention de legs pieux, et pour cause : le testament est en fait constitué d'une interpolation issue d'une *son* d'ivrogne à l'esprit totalement contraire au dénouement pieux et édifiant de la *gwerz*, dans laquelle le mourant demande à être enterré dans la cave à vin, la tête sous la barrique pour boire les gouttes qui en tomberont<sup>262</sup>. Dans les autres versions, on constate l'extrême concentration des dons dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de Plouégat-Guerrand. La superposition de ces données avec les paroisses comprises dans la seigneurie Du Parc de Locmaria au début du 18<sup>e</sup> siècle permet d'éclairer de façon remarquable le choix de ces localisations<sup>263</sup>.



**Carte 28 – Cartographie des legs pieux dans le testament du marquis de Guerrand : comparaison entre sources écrites et sources orales**

<sup>261</sup> Le texte est donné en **annexe 51**, p. 832.

<sup>262</sup> Chant-type n°740, *Testament ar mezhvier/Le testament de l'ivrogne*. Ce chant est bien connu en français et recensé dans le catalogue Coirault à la cote 10709, *Le testament du buveur*.

<sup>263</sup> Je me suis appuyée pour ce second aspect sur l'étude de cette seigneurie qui a été réalisée par Anne Balland d'après l'analyse des aveux et dénombrements rendus en 1711 et en 1730 (ADLA, B 1789, B 1798, B 1808 et B 1809) ; ceux-ci donnent une description très détaillée des terres de la seigneurie que le marquis tient du roi. Ces données sont croisées avec la titulature de Vincent du Parc et de ses proches descendants, qui signalent d'autres terres de la seigneurie qui ne sont pas tenues du roi. BALLAND, 1999, *Littérature orale et noblesse bretonne : le cas Du Parc de Locmaria*, p. 22-28. Ces informations ont été utilisées avec précaution en se basant avant tout sur la description du contenu des aveux et des titulatures, car les interprétations proposées – et notamment la carte d'annexe – sont partiellement erronées. Elles ont été complétées avec les informations plus succinctes et correspondant à la date d'érection du marquisat en 1637 – donc antérieures de plus de trente ans à la mort de Vincent Du Parc –, fournies dans : BOURDE DE LA ROUGERIE, 1925, « *Liste des Juridictions exercées au XVIIe et au XVIIIe siècles dans le ressort du présidial de Quimper* », p. 31-32. Cet auteur s'appuie entre autres sur les mêmes aveux. Les aveux de 1711 et 1730 sont postérieurs de plus de quarante ans à la mort de Vincent du Parc, pendant lesquels la seigneurie de Locmaria s'est encore agrandie ; mais ils constituent les premiers documents précis sur l'étendue du marquisat tel qu'il s'est constitué du vivant de ce gentilhomme.

Paroisses (et trèves ou églises) bénéficiaires des legs pieux <sup>264</sup>	CC108	CC143	CC357	L168	L248	L268	LB23	LB24	LB87	M1	P295	SP22
	T R É D R E Z	P L O U G A S N O U	C A N T O N E U R D E	P L O U É R R A N D -			L A N M E U R	P L O U É R R A N D -	P L O U É R R A N D -		P L O U I G N E A U	~ P L O U J E A N
<b>PAROISSES APPARTENANT À LA SEIGNEURIE DU PARC DE LOC MARIA AU DÉBUT DU 18<sup>e</sup> SIÈCLE</b>												
Botsorhel												
Bréldy												
Garlan		X										
Guerlesquin		X				X						
Guimaëc	X	X										
Gurunhuel												
Lanmeur	X	X					X	X	X	X	X	X
Le Ponthou		X						X	X	X	X	X
Locquirec	X	X				X						
Loguivy-Plougras												
Plestin (et Trémel)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ploubezre		X										
Plouégat-Guerrand		X	X					X	X	X	X	X
Plouégat-Moysan	X	X	X					X	X	X	X	X
Plouézoc'h		X										
Plougasnou (Saint-Jean-du-Doigt)		X		X		X		X	X	X	X	X
Plougonven		X					X	X	X	X	X	X
Plouigneau		X	X				X	X	X	X	X	X
Ploujean		X										
Ploumagoar												
Plourin-lès-Morlaix		X										
Saint-Michel-en-Grève	X		X	X		X		X	X	X	X	X
Trédrez	X			X		X		X	X	X	X	X
<b>AUTRES PAROISSES CITÉES DANS LES <i>GWERZIOÙ</i> ET N'APPARTENANT PAS À LA SEIGNEURIE DU PARC DE LOC MARIA AU DÉBUT DU 18<sup>e</sup> SIÈCLE</b>												
Bulat						X						
Guicquelleau (Le Folgoët)						X						
Lannion		X										
Morlaix		X										
Ploumilliau	X	X										
Plounéour-Ménez (abbaye du Relec)		X										
Tréguier		X										

**Tableau 30 – Répartition des legs pieux dans le testament du marquis de Guerrand : comparaison entre sources écrites et sources orales**

<sup>264</sup> Les paroisses appartenant à la seigneurie Du Parc de Locmaria mais non mentionnées dans les *gwerzioù* sont indiquées mais se distinguent de l'ensemble par leurs caractères qui ne sont pas en gras.

Certaines de ces paroisses ne sont pas mentionnées par leur nom mais par celui de chapelles, de trèves ou de frairies qui leur sont rattachées : la familiarité du testateur avec les lieux qu'il mentionne explique l'imprécision de nombreuses appellations, qui évoquent souvent uniquement le saint auquel est dédié le sanctuaire : la chapelle Notre-Dame-de-Kernitron se situe à Lanmeur, mais les legs à cette paroisse sont également adressés à saint Mélar ; celle de Saint-Laurent-du-Ploudour se rapporte à Plouégat-Moysan ; la chapelle Saint-Efflam appartient à la paroisse de Plestin, qui compte également la chapelle de Lancarré à laquelle il est fait allusion à travers la mention de saint Carré<sup>265</sup>. Saint-Jean-du-Doigt est encore jusqu'à la Révolution une trève rattachée à Plougasnou, de même que Trémel qui est une trève de Plestin. Le don à la très modeste chapelle de Luzivilly, qui revient à neuf reprises, s'explique quant à lui par l'appartenance de cette frairie de la paroisse de Plouigneau à la seigneurie Du Parc dans l'aveu de 1711. En définitive, seule une référence à « saint Thuon », dans la version de François Duine, n'a pu être précisément localisée.

La superposition entre les paroisses mentionnées dans le testament énuméré dans la *gwerz* et celles qui se rattachent au moins partiellement à la seigneurie du marquis de Guerrand au début du 18<sup>e</sup> siècle est flagrante. Sur 97 références localisables dans le chant, 89 correspondent à des paroisses de la seigneurie, et seules cinq des 23 paroisses bas-bretonnes qui en relèvent ne sont pas mentionnées<sup>266</sup> : encore faut-il remarquer que, pour trois d'entre elles, il s'agit des paroisses les plus excentrées par rapport à la seigneurie, à savoir Gurunhuel, Brévidy et Ploumagoar. Les quelques exceptions s'expliquent aisément : Ploumilliau et Plounéour-Ménez sont des paroisses limitrophes de la seigneurie et, dans ce second cas, ce territoire abrite l'importante abbaye du Relec, à laquelle le legs, mentionné dans la seule version de François Duine, est explicitement adressé. Cette version contient à elle seule cinq des huit mentions extérieures à la seigneurie : outre ces deux paroisses, il s'agit de trois métropoles importantes – Lannion, Tréguier et Morlaix – pour des dons à des couvents parfois nommément cités : la référence à Saint-François renvoie ainsi à un célèbre établissement monastique de Morlaix. Enfin, deux autres mentions sont relevées dans l'une des versions recueillies par François-Marie Luzel : elles concernent sans surprise le grand sanctuaire léonard de Notre-Dame-du-Folgoët en Guicquelleau, ainsi que celui de Notre-Dame-de-Bulat : ce second cas constitue vraisemblablement un renouvellement

<sup>265</sup> Il existe aussi une chapelle Notre-Dame-de-Pitié à Saint-Carré en Lanvellec, mais la chanson précise que « la chapelle est au bord de la Lieue-de-Grève » (CC143), ce qui exclut toute hésitation dans sa localisation. La plupart de ces mentions ont été identifiées grâce au travail descriptif de : COUFFON, 1939, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*.

<sup>266</sup> J'ai exclu de ce calcul la paroisse de Sévignac, enclave isolée de la seigneurie Du Parc de Locmaria en Haute-Bretagne, qui ressortit à l'évêché de Saint-Malo.

ultérieur à la période de composition du chant suite à la mort de Vincent du Parc en 1669, car le sanctuaire ne prend réellement son essor qu'à partir des premières années du 18<sup>e</sup> siècle<sup>267</sup>.

Le marquis de Guerrand donne donc uniquement aux églises qu'il a fréquentées dans l'ensemble de sa seigneurie ; la version de François Duine est très explicite sur ce point : « Je donnerai à toutes les paroisses environnantes, excepté à Plougasnou, dans laquelle je ne suis jamais entré ». Plougasnou, qui apparaît dans les aveux de 1730, constitue en effet un des cas d'agrandissement de la seigneurie à la fin du 17<sup>e</sup> siècle : la paroisse ne rejoint le rang des terres de la seigneurie de Locmaria que du vivant de Louis-François du Parc, fils du testateur ; tous les legs des *gverziou* sont adressés quant à eux non à la paroisse-mère mais à la trêve de Saint-Jean-du-Doigt, en raison de l'importance de ce sanctuaire.

La cohérence des localisations des dons dans la *gverz*, est donc tout à fait remarquable et constitue un nouvel exemple de l'exceptionnelle capacité de conservation des toponymes dans la chanson au cours de la transmission orale. Il est particulièrement frappant de remarquer la diversité des sanctuaires retenus selon les versions, qui présentent toutes des variantes : malgré cette apparente variété, ce sont à chaque fois des paroisses appartenant à la seigneurie Du Parc de Locmaria qui sont presque exclusivement citées.

D'autres éléments renforcent encore cette impression de grande préservation du contenu du testament dans le chant. Huit versions précisent que le legs fait à l'église de Plestin est destiné à l'achat de nouvelles orgues. Or, ce don est bien attribué à Vincent du Parc par d'autres sources écrites, non dans son testament mais quinze ans avant sa mort, en 1654<sup>268</sup>.

De plus, 11 versions évoquent la fondation par le marquis d'un hôpital pour accueillir 12 pauvres à perpétuité avec un prêtre pour les instruire, et sept pièces situent cet établissement de charité dans la paroisse même de Plouégat-Guerrand – les autres ne précisant pas le lieu de sa fondation – : ce geste charitable s'inscrit tout à fait dans l'esprit des fondations nobles et ecclésiastiques, qui ont longtemps pallié l'absence d'autres prises en charge avant la municipalisation progressive des hôpitaux, qui débute dans les villes dès le milieu du 16<sup>e</sup> siècle ; Alain Croix remarque d'ailleurs que la génération du milieu du 17<sup>e</sup> siècle, à laquelle appartient le marquis de Guerrand, est particulièrement généreuse en dons testamentaires aux hôpitaux<sup>269</sup>.

<sup>267</sup> PROVOST, 1998, *La fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, p. 306-308.

<sup>268</sup> LE GUENNEC, 1928, « *La légende du Marquis de Guerrand et la Famille Du Parc de Locmaria* », p. 29. Louis Le Guennec ne précise pas la source de cette information pourtant précisément datée. Les comptes de fabriques de Plestin, dont les fonds conservés aux Archives Départementales des Côtes-d'Armor entre 1487 et 1782 ne forment qu'une seule liasse, ne conservent pas de trace de ce don (ADCA, 20 G 329).

<sup>269</sup> CROIX, 1981, *La Bretagne aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles. La vie, la mort, la foi*, p. 578-586 et 701. Tous les exemples de dons testamentaires au milieu du 17<sup>e</sup> siècle cités dans son étude se rapportent toutefois à la Haute-Bretagne. À titre d'exemple de geste charitable nobiliaire en Basse-Bretagne, on peut comparer la fondation de Vincent du Parc avec

C'est sur cette mention que se base Louis Le Guennec pour confirmer sans doute possible l'identité du marquis, puisqu'il note que Vincent du Parc est mort en 1669 « en ordonnant par son testament, en date du même jour, qu'une rente de 700 livres fût affectée à l'établissement et à l'entretien, au bourg de Plouégat, d'un hôpital pour 10 ou 12 pauvres, avec une gouvernante et un chapelain »<sup>270</sup>. Cette fondation pieuse est déjà signalée par Théodore Hersart de La Villemarqué dès la deuxième édition du *Barzaz-Breiz* en 1845 : il ne publie aucune version de la *gwerz* sur le testament du marquis de Guerrand, qu'il dit connaître seulement grâce à la pièce recueillie par son ami Gabriel Milin, mais uniquement la complainte sur le meurtre du cleric à l'aire neuve ; il l'introduit par un commentaire qui évoque la vieillesse repentie du marquis, affirmant qu'« on montrait encore, il y a peu d'années, les ruines d'un hôpital fondé par lui pour les pauvres »<sup>271</sup>. Comme bien souvent, La Villemarqué est à la fois très bien documenté et peu disert sur ses sources. La référence à cette donation apparaît toutefois clairement dans l'introduction de l'aveu rendu au roi en 1711, étudié par Anne Balland<sup>272</sup> : il mentionne la déduction de « sept cents livres pour la nourriture & entretien de douze pauvres incapables de gagner leur vies et d'une gouvernante dans l'hôpital du bourg de Plouégat Guerrand fondé par le testament de deffunct messire Vincent Parc Marquis de Locmaria et du Guerrand, de l'an mil six cents soixante neuf »<sup>273</sup>. L'hôpital accueille 12 pauvres jusqu'à la Révolution où il est fermé et vendu, tandis que ses pensionnaires sont transférés à l'hospice de Morlaix en juillet 1794<sup>274</sup>.

La *gwerz* précise même les aliments qui seront donnés aux pauvres : « *Iod-zilet défo da greiz-té / Kig ha zouben diouvech bemdé // [bis] / Bara zegal a vo mad d'hé. // Péder buc'h-lès d'ezhé 'n ho zi* »<sup>275</sup>. Cette description correspond tout à fait à la nourriture distribuée dans les hôpitaux bretons au 17<sup>e</sup> siècle : la viande est consommée en quantités importantes, bouillie dans la soupe qui constitue le plat unique ; cette bouillie est accompagnée de pain – de seigle et non de pain blanc et frais réservé aux plus aisés – qui est mangé trempé dans la soupe<sup>276</sup>. L'entretien de vaches est tout à

---

celle de Malo de Névet à Locronan en 1705, relativement similaire tant par le contenu que par la période chronologique dans laquelle elle s'inscrit : BERNARD, 1941, « *Fondation d'un hôpital à la Motte-Névet près Locronan par Malo de Névet, le 9 mars 1705* ».

<sup>270</sup> LE GUENNEC, 1928, « *La légende du Marquis de Guerrand et la Famille Du Parc de Locmaria* », p. 29.

<sup>271</sup> LA VILLEMARQUÉ, 1845, *Barzaz-Breiz. Chants populaires de la Bretagne*, t. 2, p. 131.

<sup>272</sup> BALLAND, 2002, *Littérature orale et noblesse bretonne : le cas Du Parc de Locmaria*, p. 15.

<sup>273</sup> ADLA, B 1789, f. 1r.

<sup>274</sup> Un arrêté du département du Finistère du 2 messidor an II allant en ce sens est cité dans : LE GUENNEC, 1928, « *La légende du Marquis de Guerrand et la Famille Du Parc de Locmaria* », p. 29.

<sup>275</sup> « On leur donnera de la bouillie à midi, / De la viande et de la soupe deux fois par jour. // [bis] / Du pain de seigle sera bien assez bon pour eux. // Quatre vaches à lait ils auront dans leur maison », LB87.

<sup>276</sup> CROIX, 1981, *La Bretagne aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles. La vie, la mort, la foi*, p. 820-821. Voir également l'analyse très détaillée de la consommation de l'hôpital de Morlaix en 1663-1665 dans ce même ouvrage, p. 852-855.

fait courant et peut être rapproché du fonctionnement de l'hôpital de Guingamp, qui élève en 1648 six « vaches à lait [pour] aider à la nourriture des pauvres »<sup>277</sup>.

La qualité de la transmission de cette surprenante complainte pose bien des questions. On peut tout d'abord s'interroger sur l'auteur d'une telle composition, qui a une parfaite connaissance du testament écrit de Vincent du Parc : s'agit-il d'un notaire ou d'un ecclésiastique ayant eu accès à ce document – voire ayant été sollicité pour l'écrire –, d'un proche du marquis présent au moment de ses dernières volontés ou encore d'un chansonnier payé par la famille pour faire la publicité de sa mort exemplaire, tentant ainsi de racheter sa mauvaise réputation ? Cette dernière hypothèse a l'avantage de répondre à une autre interrogation : pourquoi avoir mis en chanson un tel événement, d'autant plus que la *gwerz* apparaît comme le doublon fidèle d'un testament écrit bien réel ? L'éloge de la famille bienfaitrice paraît le plus probable : cette *gwerz* ne décrit en effet aucun des faits divers violents et tragiques qui servent habituellement de motifs à la mise en chanson, et la conservation du contenu précis du testament n'est que d'un intérêt relatif puisqu'il devient très rapidement obsolète.

Or, ce chant porte toutes les marques d'une transmission orale prolongée : de nombreuses versions ont été recueillies, qui présentent les signes d'une folklorisation avancée. Pour autant, la complainte ne s'est transmise que dans un cadre très local. Sur les 13 versions connues, six sont localisées de façon précise soit à Plouégat-Guerrand – pour trois d'entre elles, dont l'une qui a été notée auprès d'une servante d'auberge – soit dans les paroisses voisines de Lanmeur, Plouigneau et Plougasnou. Une autre, recueillie par madame de Saint-Prix, a probablement été notée aux alentours de sa demeure de Ploujean, là encore à proximité immédiate des lieux de l'événement. Émile Souvestre, sans donner l'endroit précis de sa collecte, affirme en 1836 que la complainte est célèbre dans tout le canton de Lanmeur<sup>278</sup>. Les trois versions non localisées de Luzel sont de toute évidence issues de ce même périmètre, sa demeure de Plouaret n'étant située qu'à une quinzaine de kilomètres de Plouégat-Guerrand. Quant à la version de Gabriel Milin, certes recueillie à Brest, le collecteur précise lors de sa publication qu'elle lui a été chantée, comme la *gwerz* sur le meurtre du clerc à l'aire neuve, « par Lavanant, journalier des vivres du port de Brest. Cet homme est originaire du pays de Tréguier »<sup>279</sup> : on pourrait presque sans risque d'erreur indiquer une provenance bien plus fine. La dernière version a été recueillie auprès de Michela an Alan, originaire de Trédrez, une commune légèrement plus excentrée à l'est par rapport aux autres versions précisément localisées, même si elle n'est distante

<sup>277</sup> Archives municipales de Guingamp, Délibérations de la communauté de la ville 1602-1678, BB 2, p. 178. Cité dans : CROIX, 1981, *La Bretagne aux 16e et 17e siècles. La vie, la mort, la foi*, p. 828.

<sup>278</sup> SOUVESTRE, 1838 (2004), *Le Finistère en 1836*, p. 16.

<sup>279</sup> MILIN, 1864, « *Kloarek Lambaul/La mort du marquis de Guerrand* », p. 99 et 105.

que d'une quinzaine de kilomètres de Plouégat-Guerrand : cette paroisse fait elle aussi partie de la seigneurie Du Parc de Locmaria au début du 18<sup>e</sup> siècle. Cette localisation sur les lieux mêmes des églises citées dans la complainte n'a rien d'étonnant : seule une bonne connaissance de la géographie trégoroise des sanctuaires permet de retenir ce foisonnant ensemble de legs et d'y trouver un intérêt. Il est donc cohérent que La Villemarqué n'ait pas recueilli lui-même cette pièce, ni aucun collecteur dans le centre et le sud de la Basse-Bretagne. En comparaison, la complainte du meurtre du clerc à l'aire neuve, qui met elle aussi en scène le marquis de Guerrand, développe une intrigue narrative moins atypique dans le répertoire des *gwerzjoni*, ce qui autorise une diffusion bien plus vaste : on la retrouve d'ailleurs dans l'ensemble de la Bretagne bretonnante. Le nom du protagoniste y est d'ailleurs parfois transformé pour intégrer un cadre plus évocateur : il devient le marquis de Ferrand ou de Melrand<sup>280</sup>, ou encore le marquis de Pontcallec dans une version de Langonnet, paroisse où cet autre noble est bien mieux connu que Vincent du Parc<sup>281</sup>.

Toutes ces versions ont été recueillies dans les deux derniers tiers du 19<sup>e</sup> siècle, si ce n'est la complainte de Trédrez notée par Jul Gros en 1911 auprès de sa grand-mère ; mais cette dernière, née en 1833, peut être rattachée elle aussi au siècle précédent. Il se déroule toutefois près de 250 ans entre la mort de Vincent du Parc et la dernière version recueillie, au cours desquels la chanson s'est transmise avec une qualité d'autant plus étonnante qu'elle appartient à un genre énumératif plus que réellement narratif. Les énumérations constituent une forme ludique d'énonciation dans le répertoire chanté en langue bretonne<sup>282</sup> et se retrouvent dans d'autres chants, à l'image de cette *Chanson nevez composit var sujet eur Plac'h yaouanq* qui énumère 114 toponymes trégorois tout au long de 16 quatrains<sup>283</sup>. Une différence essentielle existe toutefois entre cette chanson et la complainte sur le testament du marquis de Guerrand : elle est issue d'un répertoire imprimé sur feuilles volantes au 19<sup>e</sup> siècle, là où la *gwerz* sur Vincent du Parc s'est transmise oralement, comme l'importante folklorisation de la pièce le prouve. À la lecture de cette remarquable énumération, fidèlement transmise sur plusieurs siècles pendant lesquels le testament écrit du marquis de Guerrand a été naturellement oublié, revient à l'esprit l'image justement décrite par Donatien Laurent de ce « milieu de mémoire » rural et bretonnant qui, par le biais de la transmission des *gwerzjoni* sur un temps long, permet à tous, auditoire, chanteur ou

<sup>280</sup> LD23, LD74. Cette seconde version a été recueillie à Landévant, à une vingtaine de kilomètres au sud de la paroisse de Melrand où l'action est située.

<sup>281</sup> CC301.

<sup>282</sup> Cette affirmation est valable pour de nombreux genres littéraires connus dans d'autres aires culturelles, à commencer par les généalogies bibliques ou issues des genres épiques.

<sup>283</sup> Chanson nouvelle composée au sujet d'une jeune fille (EG). Ce chant est étudié dans : NICOLAS, 1994, « *Les chansons énumératives sur feuilles volantes* », p. 9-12. Voir également les autres exemples proposés dans la suite de cet article, publié en trois livraisons dans la revue *Musique Bretonne* entre 1994 et 1996.

historien, de « croire la mémoire »<sup>284</sup>. Au-delà d'un long 19<sup>e</sup> siècle, cette *gwerz* n'a toutefois plus été collectée : la nature même de ce récit chanté, long, répétitif et à la trame événementielle limitée, n'est alors plus propice à être retenue et diffusée dans une logique de transmission qui, si elle existe toujours bien qu'étant amoindrie, ne s'insère plus dans une « civilisation de mémoire »<sup>285</sup>.

L'apport des *gwerz* dans le domaine des pratiques testamentaires apparaît donc aussi riche qu'inattendu au premier abord. Le goût du détail et la fiabilité de la conservation des toponymes dans le chant expliquent que ce type de données, dont l'analyse est fructueuse dans le cadre du répertoire en langue bretonne, ne puisse pas être étudié de façon réellement pertinente dans d'autres aires culturelles et linguistiques, et notamment dans l'espace francophone. Au contraire, les *gwerz* constituent une source originale qui complète l'approche des testaments écrits, tant dans l'analyse du contexte de leur énonciation que dans celle de leur formulation et de leur contenu.

Le dernier aspect qui peut être envisagé dans le cadre de cette approche des comportements religieux à travers les *gwerz* s'inscrit dans le prolongement du contexte testamentaire : il s'agit des pratiques et des croyances qui entourent la mort.

## **D- FACE À LA MORT : PRATIQUES FUNÉRAIRES ET REPRÉSENTATIONS DE L'AU-DELÀ**

La mort apparaît sans surprise de façon récurrente dans un ensemble de complaintes tragiques telles que les *gwerz*. Pourtant, ce répertoire ne semble pas aussi riche que les très nombreux relevés en prose des folkloristes du 19<sup>e</sup> siècle, dont la *Légende de la mort* d'Anatole Le Braz constitue l'ensemble le plus fourni<sup>286</sup>. Cette remarque vaut également pour les représentations de l'au-delà. Toutefois, le bouleversement de certains usages au cours de l'Ancien Régime, notamment en matière de lieu d'inhumation, constitue un critère culturel tout à fait pertinent pour affiner la datation de certaines *gwerz* ou pour repérer des renouvellements tardifs dans le chant. La mise en scène autour de l'enterrement et le choix du lieu de sépulture peuvent tout d'abord être étudiés à travers l'apport des complaintes en langue bretonne, avant de

<sup>284</sup> LAURENT, 1988, « *Mémoire et poésie chantée : l'exemple de la Bretagne* », p. 60.

<sup>285</sup> Cette expression de Marcel Jousse est reprise dans le même article, p. 55.

<sup>286</sup> LE BRAZ, 1893 (1994), *La Légende de la mort chez les Bretons armoricains*. Son travail se base sur des enquêtes essentiellement trégoroises. Il est complété pour le Vannetais par : LE DIBERDER, 1912, « *Pour servir à l'étude de "La Légende de la Mort" en Broérec* ».